La zone de stationnement résidentiel 2
Lecanuet / Beauvoisine

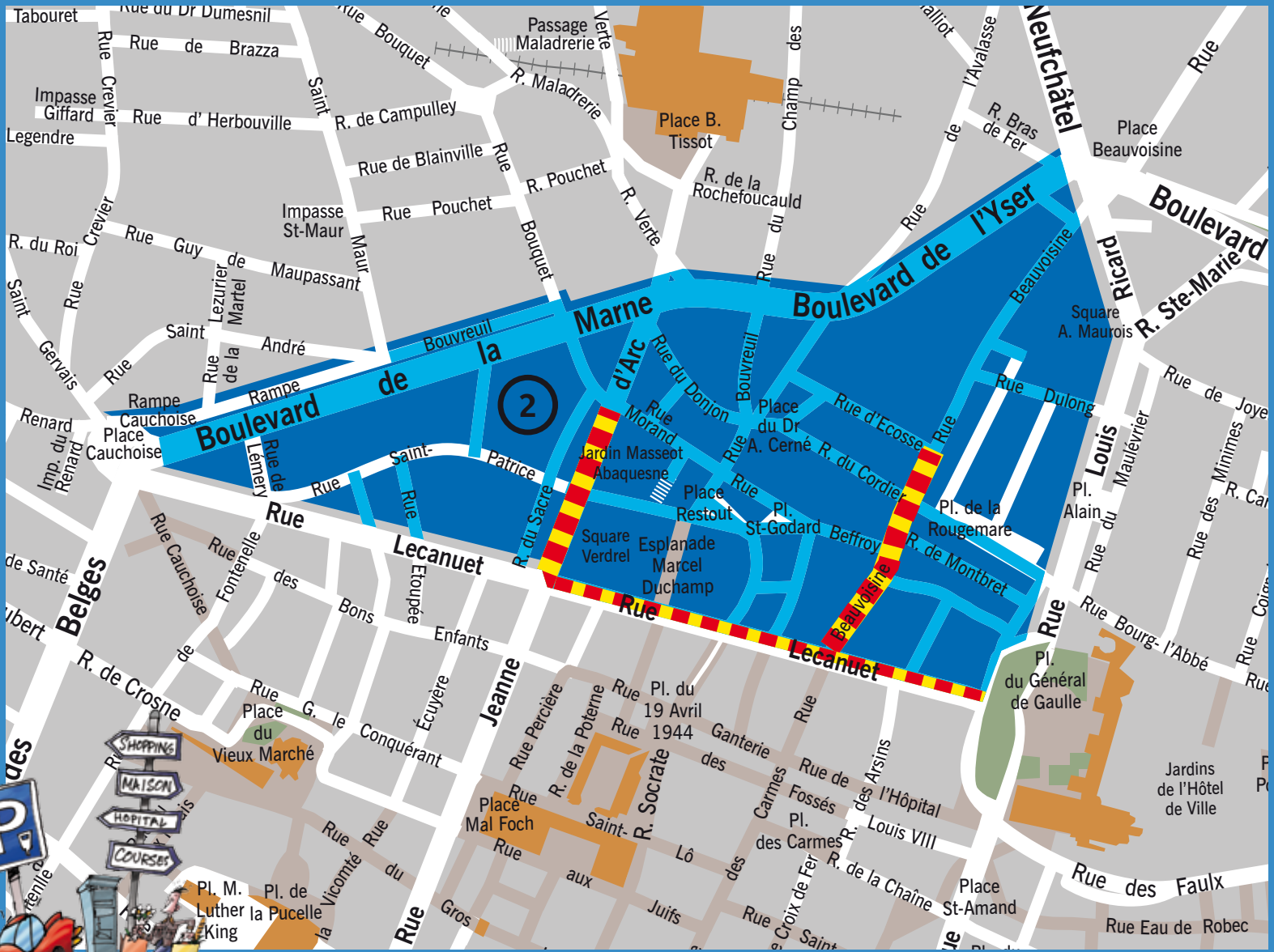
Zone de moyenne durée (- de 4h) autorisée au stationnement résidentiel
Zone de courte durée (- de 2h) interdite au stationnement résidentiel
Zone de stationnement résidentiel 2
Boulevard de la Marne
Boulevard de l'Yser
Rue Lecanuet
Rue Beauvoisine
Rue Bouquet
Rue Pouchet
Rue Guy de Maupassant
Rue Crevier
Rue Saint Gervais
Rue Lezurier de la Martel
Rue de Brazza
Rue d' Herbouville
Rue de Blainville
Rue Cauchoise
Rue Fontenelle
Rue des Bons Enfants
Rue Etoupée
Rue Jeanne d'Arc
Rue du Donjon
Rue Morand
Rue Patrice
Rue du Sacre
Rue Percière
Rue de la Poterne
Rue Ganterie
Rue des Fossés
Rue de l'Hôpital
Rue Louis VIII
Rue des Faulx
Rue Eau de Robec
Rue Dulong
Rue Maulévrier
Rue des Minimes
Rue Bourg-l'Abbé
Rue Ricard
Rue Neufchâtel
Rue du Dr Dumesnil
Rue Crevier
Rue Renard
Rue de Santé
Rue Belges
Rue de Crosne
Rue Jeanne
Rue Socrate
Rue du Vicomté
Rue Gros
Rue Croix de Fer
Rue Saint-Patrice
Rue d'Ecosse
Rue du Cordier
Rue de Montbret
Rue Beffroy
Rue Bouvreuil
Rue du Champ des Oiseaux
Rue de Bras de Fer
Rue de l'Avalasse
Rue de Joye
Rue du Maulévrier
Rue des Arsins
Rue de la Chaîne
Rue aux Juifs
Rue Lô
Rue Rampe Cauchoise
Rue Saint-André
Rue Lémery
Rue du Roi
Rue Legendre
Rue Tabouret
Rue Verte
Rue Rochefoucauld
Rue Beauvoisine
Rue Ste-Marie
Rue Ecuyère
Rue Conquérant
Rue Vieux Marché
Rue Mal Foch
Rue Carmes
Rue Ganterie
Rue Rampe
Rue Bouvreuil
Rue Saint-Maur
Rue Impasse Giffard
Rue Impasse St-Maur
Rue Passage Maladrerie
Rue R. Maladrerie
Rue R. de Campulley
Rue R. Pouchet
Rue R. Verte
Rue R. de la Rochefoucauld
Rue R. Bras de Fer
Rue R. Ste-Marie
Rue R. de Montbret
Rue R. du Cordier
Rue R. de la Chaîne
Rue R. Louis VIII
Rue R. des Arsins
Rue R. de la Poterne
Rue R. du Sacre
Rue R. Socrate
Rue R. de Crosne
Rue R. Cauchoise
Rue R. Fontenelle
Rue R. Lémery
Rue R. Lezurier de la Martel
Rue R. Crevier
Rue R. Renard
Rue R. Gervais
Rue R. Bouquet
Rue R. Verte
Rue R. Rampe Cauchoise
Rue R. Rampe
Rue R. Saint-André
Rue R. Saint-Patrice
Rue R. Saint-Maur
Rue R. Saint-Gervais
Rue R. Saint-Crevier
Rue R. Saint-Renard
Rue R. Saint-Belges
Rue R. Saint-Jeanne
Rue R. Saint-Socrate
Rue R. Saint-Vicomté
Rue R. Saint-Gros
Rue R. Saint-Croix de Fer
Rue R. Saint-Juifs
Rue R. Saint-Lô
Rue R. Saint-Carmes
Rue R. Saint-Fossés
Rue R. Saint-Arsins
Rue R. Saint-Hôpital
Rue R. Saint-Louis VIII
Rue R. Saint-Chaîne
Rue R. Saint-Amand
Rue R. Saint-Eau de Robec
Rue R. Saint-Faulx
Rue R. Saint-Bourg-l'Abbé
Rue R. Saint-Maulévrier
Rue R. Saint-Minimes
Rue R. Saint-Joye
Rue R. Saint-Dulong
Rue R. Saint-Ricard
Rue R. Saint-Neufchâtel
Rue R. Saint-Ste-Marie
Rue R. Saint-Beauvoisine
Rue R. Saint-Champ des Oiseaux
Rue R. Saint-Bouvreuil
Rue R. Saint-Morand
Rue R. Saint-Donjon
Rue R. Saint-Rochefoucauld
Rue R. Saint-Bras de Fer
Rue R. Saint-l'Avalasse
Rue R. Saint-Bouquet
Rue R. Saint-Pouchet
Rue R. Saint-Maladrerie
Rue R. Saint-Campulley
Rue R. Saint-Herbouville
Rue R. Saint-Brazza
Rue R. Saint-Dumesnil
Rue R. Saint-Tabouret
Rue R. Saint-Legendre
Rue R. Saint-Giffard
Rue R. Saint-Roi
Rue R. Saint-Santé
Rue R. Saint-Ubert
Rue R. Saint-Cauchoise
Rue R. Saint-Fontenelle
Rue R. Saint-Lémery
Rue R. Saint-Renard
Rue R. Saint-Gervais
Rue R. Saint-Crevier

Stationnement résidentiel, mode d'emploi

2

Le stationnement résidentiel vous permet de laisser votre véhicule sur une place de stationnement payant par horodateur, dans la zone 2, tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Lors de chaque stationnement, vous devez acheter un forfait directement à l'horodateur. Le ticket est à déposer avec votre carte de stationnement résidentiel en bas à droite du pare-brise du véhicule.

Les forfaits

Deux forfaits sont possibles (paiement uniquement par pièces de monnaie) :

- journée : 1 €,
- semaine : 3,50 €,

Ils permettent de ne payer que le stationnement réellement consommé.

Les horodateurs

Pour vous repérer, chaque horodateur est équipé d'un macaron bleu foncé indiquant la zone 2. En dehors de votre zone de résidence, il est nécessaire de passer par la réglementation en vigueur sous peine d'être verbalisé.

À noter : les zones de stationnement de courte durée et les parkings payants (voir carte) sont exclus du tarif préférentiel de stationnement résidentiel.

Attention ! Il est vivement recommandé de vérifier toutes les 48 heures les panneaux de stationnement à proximité de votre véhicule afin de vous tenir au courant d'éventuels travaux ou manifestations sur la chaussée obligeant son déplacement sous peine de mise en fourrière.

Le renouvellement de la carte

Le renouvellement de la carte doit être effectué si elle arrive à échéance, si elle est détériorée, illisible, abîmée (contre échange de l'ancienne) ou si vous déménagez dans une autre zone (renouvellement limité à une fois par an).

En cas de changement de véhicule ou de zone de résidence, vous pouvez obtenir gratuitement une nouvelle carte en présentant :

- pour le changement de véhicule : la nouvelle carte grise,
- pour un changement de zone de résidence : tous les originaux des documents nécessaires à l'obtention d'une carte. Dans tous les cas l'ancienne carte doit être restituée.

Police municipale
40 rue Orbe, 02 35 07 94 86,
lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

www.rouen.fr

Ville de Rouen • Direction de la Communication et de l'Information • Dessins : © Roubinoff / Vidi Dixi • 11/13

Rouen

édition 2013

Zone 2 - Lecanuet / Beauvoisine

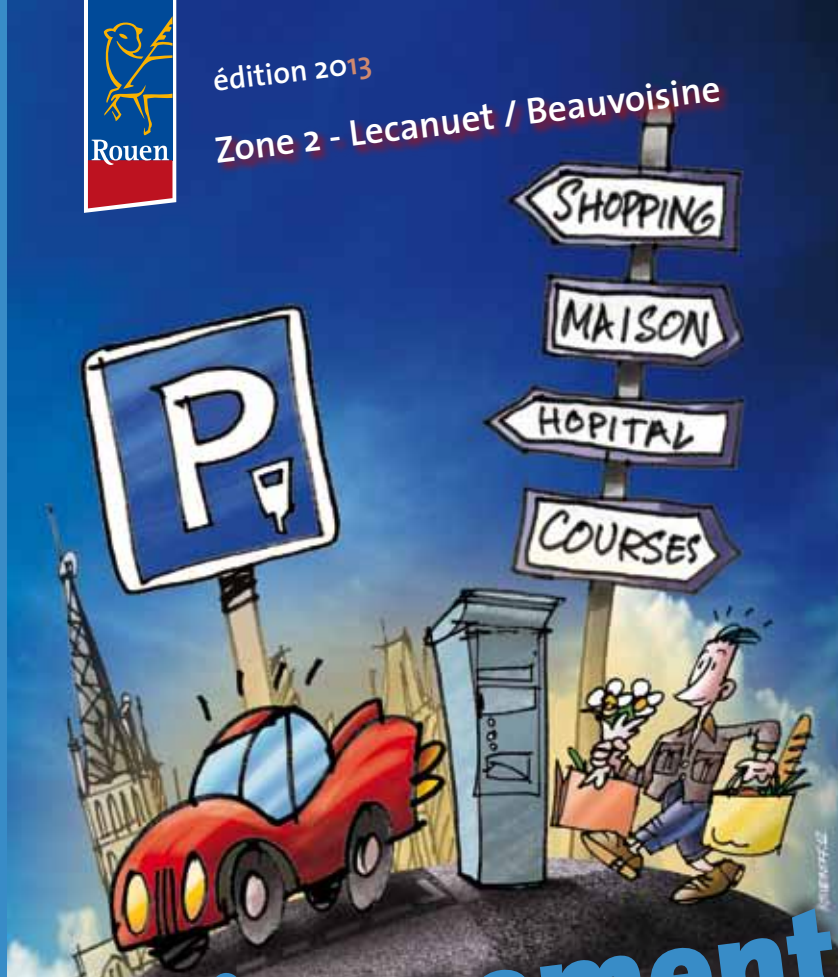

Stationnement résidentiel

Ville de Rouen